



AESH rentrée 2019
Bilan de la situation en Isère
suite au Comité Technique Départemental Isère
du jeudi 5 septembre 2019



1- Nouvelle circulaire académique AESH de juillet 2019

Elle est datée du 19 juillet 2019, applicable au 01 septembre 2019... mais le Rectorat a oublié de la transmettre aux organisations syndicales... Et certainement à vous aussi... Mais c'est sans compter nos ressources pour aller à pêche aux infos...

2- Temps de service annuel

Pour un temps complet 1607 heures annuelles, nous avons déjà obtenu que la nouvelle circulaire académique de juillet 2019 tienne compte des journées de fractionnement et quelle que soit la situation du collègue.

Donc le service à temps complet est rabattu pour toutes et tous à 1593 heures annuelles.

3- Pour les contrats :

Les contrats CDD doivent être tous (re)-paramétrés pour les établir sur 3 ans avec mention du lieu d'affectation (pour prise en compte enfin des frais de déplacements) et réajustement de la quotité (en lien avec la nouvelle circulaire nationale).

En Isère : 1023 contrats AESH sont gérés par la Dsden Isère et 660 contrats par les lycées Monge et Vaucanson.

La Dsden Isère nous répond que la mise à jour des contrats a été compliquée au vu du grand nombre à gérer et des difficultés techniques (numériques) à surmonter, que les personnels des services ont fait un travail considérable et alors qu'effectivement, il y a eu un départ à la retraite au pôle ASH38.

Mais tout va aller mieux désormais avec des CDD de 3 ans...

Nous avons donc dénoncé le manque de moyens en personnels administratifs d'une part au pôle ASH38 (un départ à la retraite + charge de travail) et d'autre part au lycée Vaucanson (4 titulaires et 3 contractuels pour gérer des contrats et payés de plus de 4 000 personnels (AED, certains AESH, les GRETA, ...).

Et nous avons rappelé qu'au niveau national, 400 postes de personnels administratifs étaient supprimés pour cette rentrée scolaire 2019.

Il ne s'agit pas de taper sur des personnels que l'on essore, mais d'exiger de notre ministère et de notre gouvernement d'avoir les moyens et les personnels pour travailler dignement à tous les niveaux !

Selon la DSden Isère : 175 contrats AESH demeurent encore en attente de gestion/régularisation.

4- CCD 3 ans et bascule CDI dans moins de 3 ans :

La secrétaire générale de la Dsden38 nous assure que c'est sans souci.

Les contrats CDD à signer seront désormais formatés « 3 ans » mais le CDI sera proposé aux collègues AESH dès lors qu'ils rempliront les conditions requises.

Notre réponse : procédure tout de même étonnante... Il y a un manque de moyens pour assurer une logistique plus pertinente...

5- Calcul de la quotité de travail :

Elle doit être conforme aux modalités de calcul de la circulaire nationale du 5 juin 2019.

Désormais ce n'est pas une quotité de 50% qui indique qu'on fait 18h ou 20h ou 21h (sic !) d'accompagnement élève mais le calcul se fait « à l'envers ». La circulaire académique de juillet 2019 valide ces modalités de ce calcul.

Exemple pour 20 heures d'accompagnement par semaine sur 36 semaines scolaires :

- le temps annuel d'accompagnement en présence des élèves est donc de 20h x 36 semaines = 720 heures ;
- le temps annuel de service annuel, désormais calculé non plus sur 39 mais sur 41 semaines (reconnaissance -mais encore pas assez- du travail invisible) est donc 20h x 41 = 820 heures
- ce qui donne une quotité de travail et donc de rémunération de : 820 heures / 1593 heures = 51,47 % (52% retenu dans la circulaire académique).

Analyse sur un exemple

Les contrats 50% avec 18 heures d'accompagnement élèves à la rentrée 2017 deviennent finalement des contrats 20 heures payés 52%...

Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019 (on bascule)
Contrat 50% - 18 heures	Contrat 50% - 21 heures	20 heures – Contrat 52%

Ce qui donne entre la rentrée 2017 et la rentrée 2019 en Isère :

+ 2 heures d'accompagnement des élèves par semaine avec + 4 % de rémunération.

En tenant compte de la revalorisation indiciaire de + 2,36 % cela donne :

+ 11 % de temps d'accompagnement élève pour + 6,5 % d'augmentation de rémunération

La situation des collègues AESH d'autres départements y gagnent un brin (pour un contrat 50 % à 21 heures en 2017, ça donne pour eux/elles : – 4,8 % de temps d'accompagnement pour + 6,5 % de rémunération).

Mais pour les AESH de l'Isère, c'est à perte !

Le choix du Ministère aurait pu être d'harmoniser tous les contrats sur ceux de l'Isère : un 50% avec 18 heures d'accompagnement (et encore... il faudrait en rabattre encore des heures au vu de la charge de travail et de la rémunération).

Ce choix-là n'a pas été fait : nous continuerons à le dénoncer.

Il faudra aussi veiller à ce que le différentiel de 36 à 41 semaines ne deviennent pas l'objet de sollicitations multiples d'intervention ou de formation sur les vacances.

6- Affectations :

Pour résumer : la situation est qualifiée par la Dsden Isère de... un peu... compliquée... (sic !), surtout avec la mise en place des PIALs... MAIS... il y a déjà plein, plein de réunions organisées par l'administration pour faire des ajustements de fonctionnement et d'affectation... (re-sic)... Contactez-nous, on a les dates !...

Quelques points néanmoins pour aller à l'essentiel :

- a) Il y a comme d'habitude beaucoup de retards d'affectation... Et des collègues AESH affecté.es pour travailler avec tel ou tel élève... découvrent encore cette année qu'un/une autre AESH est déjà en responsabilité du suivi de ces élèves...
Ça en devient presque classique... surtout chaotique.. et dans tous les cas... inadmissible !
- b) La Dsden nous a assuré lors du Comité Technique de ce jeudi 5 septembre :
 - o Que les affectations se faisaient sur un PIAL ou hors d'un PIAL ;
 - o Que les affectations sur un PIAL + hors PIAL pouvaient se faire à la marge mais uniquement si cela convenait au collègue AESH. Sinon, les organisations syndicales avaient légitimité à alerter la Dsden sur le sujet pour ré-examen, de la situation (nous n'envisagions pas de nous en priver).
- c) Nous sommes aussi sérieusement inquiets pour le nombre d'élèves qui ont des notifications d'accompagnement et qui sont toujours à cette heure sans accompagnant.

7- Revalorisation indiciaire

La Dsden Isère dit que les régularisations au sujet de la revalorisation indiciaire sont sur la paye de juillet 2019. Un courrier académique accompagnera pour expliquer le sujet.

8- Aller au travail sans contrat de travail... :

C'est l'un des points les plus problématiques.

- **Pour celles et ceux qui étaient sous contrat au moment de l'injonction** et quelles que soient les questions d'heures de service ou de quotité ou d'affectation : l'administration peut nous solliciter pour être sur site et remplir des tâches dans le cadre de l'exercice de nos missions (ça dépend quand même lesquelles bien sûr...)
Pour ma part, ce point ne me semble pas attaquable au niveau légal et juridique (mais je vais quand même creuser et solliciter des experts...)
- **Pour les autres...** (sic ! sic !) : la secrétaire générale de la Dsden nous a expliqué que l'injonction que certains/certaines ont reçu d'aller au travail sans avoir signé leur contrat de travail, ne concernait que des AESH déjà sous contrat et auxquels/auxquelles, suite à l'entretien d'évaluation de fin d'année, la garantie du renouvellement du contrat avait été actée.

Notre analyse :

- par voie écrite : ok et encore que... mais dans ce cas, il y a au moins une trace écrite mais on relève que l'administration est en difficulté de gestion
- par voie orale uniquement : inadmissible et inacceptable.

Bon, vous l'aurez compris... l'an passé c'était le bazar d'une harmonisation nationale et pas du tout par « le haut » ... La mobilisation des AESH en Isère a permis de freiner un grand nombre de reculades.

Cette année c'est le bazar parce notre administration elle-même n'a même pas les moyens humains et techniques pour gérer les effets de ses propres annonces.

Nous avons dénoncé et continuerons à dénoncer :

- les difficultés de prise d'informations, de contact des personnels avec les services ;
- la contradiction des discours tenus par le Rectorat et le niveau départemental ;
- le fait que le pôle ASH, les référents ASH, les IEN ASH et les chefs d'établissement ne disposent pas du même degré d'information, donnant par conséquent des injonctions contradictoires.

D'une part, un mél explicite de notre administration à tous les personnels sur l'ensemble de la situation aurait permis de donner des informations concrètes à un grand nombre de personnels AESH,

D'autre part, la création d'office d'un véritable statut AESH, fonctionnaires de la Fonction publique, aurait évité ces années de misère et de galère, tant pour les AESH, les élèves, les familles et tous les autres personnels de l'Éducation nationale.

Et de catégorie B, je vous prie pour le salaire !

Conclusion : ON CONTINUE !

LES DATES ET ACTIONS À RETENIR :

L'intersyndicale éducation de l'Isère appelle à une AG mercredi prochain 11/09 à 14h à la Bourse du Travail pour

- * faire le bilan de la rentrée
- * envisager les actions à mener
- * faire un point sur l'école inclusive et la situation catastrophique des AESH (problèmes d'affectation et de contrats)

Un rassemblement "Ecole Inclusive" est prévu le même jour à 16h30 devant le rectorat.

Un groupe de travail académique est prévu le mercredi 25 septembre à 9h30 au rectorat pour l'application des circulaires nationale et académique.

À mercredi prochain 11 septembre pour faire le point sur la situation et les actions à mener...